

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par  
Mme Thill

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article instaure quelque chose qui existe et se pratique déjà. Ainsi rédigé, il sous-entend que le PPMS n'est pas fait ou mal fait. Cela est irrespectueux à l'égard des directeurs, des inspecteurs de l'Education Nationale et du personnel académique qui vérifient et valident le plan particulier de mise en sécurité.

Cet amendement vise à donc à supprimer cet article inutile.